



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 31 OCTOBRE 2018
à : 14H30

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

Présents : Mrs. BAYARRI Jean-Claude, FAGNOU Claude, Mme GILLON Mireille

Excusés : Mrs. BROCHARD Philippe, VERIN Pierre

DEMANDE DE REPORT DE MATCH

DU 4 NOVEMBRE 2018
VETERANS 3^{ème} DIVISION
BROU UNVERRE 1 /BREZOLLES 1

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la demande de report formulée par BROU UNVERRE le 21 octobre 2018, acceptée par BREZOLLES le 25 octobre 2018

Considérant que la demande de report n'est pas formulée conformément à l'article 7-3 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts (non-respect du délai)

Décide de maintenir ce match au 4 NOVEMBRE 2018

INVERSION DE LIEUX DE MATCHES

DU 11 NOVEMBRE 2018
DEPARTEMENTAL 3 POULE B
LUCE OUEST 2 / AUNAY SOUS AUNEAU

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant l'arrêté Municipal de la Ville de LUCE interdisant la pratique du football sur ces terrains les jours fériés

Décide que le match dont il s'agit se déroulera sur le terrain d'AUNAY SOUS AUNEAU le 11 NOVEMBRE 2018

DU 11 NOVEMBRE 2018
SENIORS F à 8
LUCE OUEST / CHATEAUDUN

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant l'arrêté Municipal de la Ville de LUCE interdisant la pratique du football sur ces terrains les jours fériés

Décide que le match dont il s'agit se déroulera sur le terrain de CHATEAUDUN le 11 NOVEMBRE 2018

TOURNOI

MAIL DE MAINTENON PIERRES du 29 OCTOBRE 2018 informant de l'organisation d'un tournoi en salle les 5 et 6 janvier 2018 pour les catégories U6. U7/U8. U9/U10. U 11 et U 12 U 13

La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation

TIRAGE AU SORT COUPE VETERANS

Suite à une erreur administrative, il y a lieu de compléter le tirage au sort du Tour Préliminaire de Coupe d'Eure-et-Loir Vétérans et de tirer au sort 2 matchs supplémentaires.

Ces matchs seront programmés le Dimanche 2 Décembre :

- Courville / Amilly
- Tréon / St-Georges

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des règlements généraux de la FFF

Gaëtan BESNIER
Le Président

Mireille GILLON
La Secrétaire de séance